Signature de l’accord entre les organisations du cinéma et Canal+

Depuis plusieurs mois, des discussions ont eu lieu entre Canal+, premier acteur du financement du cinéma en France – 160 millions d’euros en 2017 – qui bénéficie de fenêtres d’exploitation exclusive des œuvres qu’il préfinance, et les organisations professionnelles du cinéma français sur les investissements de la chaîne. Après l’échec de pourparlers il y a quelques semaines, un accord « très positif pour l’ensemble de la filière » selon le ministère de la Culture, a finalement été trouvé le 6 novembre. Cet accord prévoit entre autres : le renouvellement des engagements de Canal + envers le cinéma français pour une durée de quatre ans, soit jusqu’au 31 décembre 2022 ; le maintien du modèle généraliste de la chaîne, fondé sur le cinéma et le sport. Cette entente ouvre la voie à la signature d’un nouvel accord sur la chronologie des médias, qui permettra au public d’accéder plus rapidement aux œuvres, à la télévision comme sur les différentes plateformes. « Cet accord est majeur pour soutenir la création. Il va permettre d’accompagner la vitalité et la diversité de notre cinéma », explique Frédérique Bredin, directrice du CNC.